

**Formulaire de déclaration de frais de déplacement dans le cadre des formations hobbyistes horticoles et du petit élevage
PERIODE 2021-2022**

ANNEXE : FRAIS DE DEPLACEMENT PRESTATAIRE : (à reproduire pour chaque prestataire sollicitant le remboursement de ses frais de transport au sein de chaque association/ Fédération. Veuillez copier l'onglet et ajouter le n° de l'association, ainsi que les milites du prestataire en renommant chaque onglet utilisé).

Période du : 1-janv-2021 au : 31-déc-2022 ANNEE : 2021-2022

N° DOSSIER : HH2122- (EX. "HH1920-1" : il s'agit du numéro de dossier de la fédération pour laquelle le déplacement a été effectué.)

Nom et Prénom du prestataire : EX. "Dupuis Eugène" Il s'agit du nom de la personne qui a effectué le(s) déplacement(s).

ADRESSE : EX. Rue du Chêne 20. Il s'agit de l'adresse du domicile de la personne qui a effectué le(s) déplacement(s).

C.P. : Commune :

N° immatriculation : EX. "1-FK1-456". Il s'agit de la voiture attitrée de la personne qui a effectué le(s) déplacement(s).

Indemnité kilométrique appliquée du 01/07/2020 au 30/06/21 : 0,3751 (euro/km)
 Indemnité kilométrique appliquée du 01/07/2021 au 30/06/2022 : 0,3751 (euro/km)
 Indemnité kilométrique appliquée du 01/07/2022 au 30/06/2023 : 0,3751 (euro/km)

Déclare avoir effectué les déplacements suivants dans le cadre de l'Arrêté ministériel du 31/01/2019, dont la fédération (ou association indépendante) (nom) _____ est le bénéficiaire :

Référence* (format voir pt 3.1.9 du Vademecum) A remplir par le trésorier	Type de frais (fonctionnement / formation)	Motif du déplacement	N° de l'activité liée** (format voir pt 3.1.9 du Vademecum). A remplir par le conférencier	Date	Lieu de départ	Destination	Lieu de retour	Kms parcourus (Aller-retour)	Indemnisation kilométrique €	Frais de parking €	Grand Total €
1-10/1-1/5	Formation	domicile au centre de formation	HH2122-1-10/1-1	02-02-21	Domicile, Rue du Chêne 20, 5000 Namur	Hamois, Centre Horticole, rue Detry 5360 Hamois	Domicile, Rue du Chêne 20, 5000 Namur	58,8	22,05588	4,20	26,26
1-12/2-5/3	Fonctionnement	Secrétariat : organisation de la formation	HH2122-1-12/2-5	05-02-22	Domicile, Rue du Chêne 20, 5000 Namur	Yvoir, Centre Horticole, rue de la Place 5530 Yvoir	Domicile, Rue du Chêne 20, 5000 Namur	43,4	16,27934	0,00	16,28
1-12/1	Fonctionnement	Secrétariat : organisation de l'AG du Cercle n°1-12	HH2122-1-12/0	12-11-22	Domicile, Rue du Chêne 20, 5000 Namur	Yvoir, domicile du Président, rue Grande, 1 5530 Yvoir	Domicile, Rue du Chêne 20, 5000 Namur	39,6	14,85396	0,00	14,85
								Totaux :			

Arrêté à la somme de : _____ (chiffres). En lettres : _____

Date : _____ J'affirme sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et complète. Nom du responsable de la fédération ou association indépendante bénéficiaire : _____ Date : _____

Signature du demandeur (nul si absent) :

Signature du responsable de la fédération ou association indépendante bénéficiaire (nul si absent) :

* Voir aussi point 3.1.9. du Vade-mecum :

La référence est différente selon qu'il s'agit :
 - d'un **frais de déplacement lié à la formation** (frais entré par un formateur) ==> Rubrique A ou qu'il s'agit
 - d'un **frais de déplacement lié au fonctionnement des cercles ou de la fédération** (frais entré par un membre actif d'un cercle ou d'une fédération). ==> Rubrique B (cercle)

Selon le cas, chaque dépense de déplacement prendra un numéro de référence spécifique qu'il conviendra d'indiquer dans les tableaux de relevé des frais correspondants soit de la fédération, soit du cercle.

Il Dans le cas d'un déplacement **NON LIÉ À UNE ACTIVITÉ SPECIFIQUE** déclaré par un membre actif d'un cercle, ou de la fédération (qui facture son déplacement au cercle) le format est :
 « N°Fédé-n°Cercle/N°PIECE ».

Il Dans le cas d'un déplacement d'un membre actif de la FEDERATION (ou MEMBRE DE L'ASSOCIATION INDEPENDANTE), le format est :
 « N°Fédé-0/N°PIECE ».

EXEMPLES :

1-10/1-1/5 représente le numéro de frais 5 concernant la formation N°1 de 2021 pour le cercle n°16 de la fédération N°1.

1-12/2-5/3 représente le numéro de frais 3 concernant la formation N°5 de 2022 pour le cercle n°12 de la fédération N°1.

1-12/1 représente le numéro de frais 1 concernant le fonctionnement du cercle n° 12 de la fédération N°1.

** Voir aussi point 3.1.9. du Vade-mecum :

La référence du numéro d'activité est différente selon qu'il s'agit d'un frais de déplacement lié à la rubrique A. ou B. :

Si lié à une activité de formation spécifique ==> rubrique A :
 ==> « HH2122-N°Fédé-n°cercle/ n°année-n°activité » (cf. point 2.2.6.) ;

Si non lié à une activité de formation spécifique ==> Rubrique B :
 ==>« HH2122-N°Fédé-n°cercle/D » pour un cercle.